

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2005

19 août 2013

SOMMAIRE

AB Investment S.A.	96198	OW Investments S.à r.l.	96234
ACRON Wien West A3 S.A.	96196	Partners Group Global Infrastructure 2012	
Adapam S.A.	96197	S.C.A., SICAR	96203
Aderland S.A.	96197	Patrimonium Luxembourg Distressed	
AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. ..	96197	Debt Fund	96227
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. ..	96198	Patrimonium Middle Market Debt Fund	
Agence Luxembourgeoise de Détective			96227
Privé ALDP S.à r.l.	96196	Patron Ku'damm S.à r.l.	96229
Ambrinvest S.A.	96196	Projets Et Créations S.à r.l.	96228
AMEDIN S.A., société de gestion de patri-		Q Invest S.A.	96194
moine familial	96198	Ravher s.à r.l.	96231
Aquantum S.à r.l.	96196	Ray Investment S.à r.l.	96232
Audacious S.à r.l.	96197	Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à	
Camelia Investments S.à r.l.	96199	r.l.	96238
Carling S.A.	96199	Segelux SPF S.A.	96194
Cascade	96199	Séminaire Investissement S.A.	96194
CAST-Partners Two S.à r.l.	96199	Siello S.A.	96194
CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à		Silver Star S.A.	96202
r.l.	96198	Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	
CMS Management Services S.A.	96199		96240
Kapira, S.à r.l.	96204	Sisters Soparfi S.A.	96203
Liberty Properties S.à r.l.	96204	SMC Concept S.à r.l.	96203
Lithovoltaic S.à r.l.	96217	Socimdal S.A.	96195
Maghreb Europe Development and Invest-		Sofadel SC	96195
ment (M.E.D.) S.A.	96201	SOP MultiAssetAllokation	96200
Masai 91 S.A.	96202	SPTC S.à r.l.	96201
Maslow Capital Partners S.à r.l.	96224	Studium Holding S.A.	96200
Master SIF SICAV-SIF	96201	SU Turkish Private Equity Opportunities I,	
Maverick Barons S.A.	96202	S.C.A., SICAR	96195
McAfee Security S.à r.l.	96214	SVG Kudamm S.à r.l.	96229
Nacom S.A.-SPF	96203	Tinar Holding S.à r.l.	96240
Navistar Luxembourg Intellectual Proper-		Tofin Holding S.A.	96240
ty Company	96221	Transcom WorldWide S.A.	96196
Nickels S.C.I.	96213	Trustlux S.A.	96195
NII International Services S.à r.l.	96219	Xenos (Conseil) S.A.	96200

Segelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 55.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEGELUX SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013086969/11.

(130106902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 65.937.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 24 juin 2013

Résolution 2

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société et décide de coopter Monsieur Marc LIBOUTON, employé privé, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen au poste d'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur sortant et ce jusqu'à la fin de son mandat, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2013086970/16.

(130107284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Siello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 128.159.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser

Adm.dél.

Référence de publication: 2013086974/11.

(130106921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Q Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.797.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Q Invest S.A. décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 21 septembre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 juin 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société, au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Audiex S.A., liquidateur de la société, sera en charge de régler les sommes et valeurs non distribuées lors de la clôture de la liquidation selon les modalités définies par l'assemblée générale du 19 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013086892/16.

(130107770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Socimdal S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.064.

Suite à une résolution du conseil d'administration de la Société prise par voie circulaire en date du 19 juin 2013, le conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société (en ce qui concerne la gestion de la Société) à Mme Marie-Noël Swenden, né à Gand (Belgique), le 7 juin 1983 et résident à 33 cité Wuesheck, L-8351 Dahlem, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086985/13.

(130107602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sofadel SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.847.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 19 juin 2013

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013086986/11.

(130106975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.866.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 31 mai 2013 à 13h00 et a adopté la résolution suivante:

- L'assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Audit pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013087004/13.

(130107266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Trustlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2013, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour la société TRUSTLUX S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013087050/17.

(130106529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Aquantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.847.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aquantum S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087159/11.

(130108156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087046/10.

(130106692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 171.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013087182/10.

(130108495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Agence Luxembourgeoise de Détective Privé ALDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 214, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.635.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087194/10.

(130109025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ambrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 128.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013087218/13.

(130108628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Adapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 15 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013087183/14.

(130108478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.935.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087189/14.

(130107814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Audacious S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.356.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Majestic S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013087169/14.

(130109113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Aderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADERLAND S.A.

O. OUDIN / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087187/12.

(130107674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 642.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087190/14.

(130108193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

AB Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 58, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013087175/12.

(130108354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087219/11.

(130108877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.527.

Extrait de la résolution du conseil de gérance prise le 30 janvier 2013, ayant adopté les résolutions suivantes:

1. Le conseil de gérance a pris acte de la démission de Monsieur Ron Lussenburg (demeurant à Blaaksedijk 207, 3271 LP Mijnsheerenland, Pays Bas) de son poste de gérant de la société avec effet au 31 janvier 2013.

2. Le conseil de gérance a élu Monsieur Stuart Savidge (demeurant à Ash House, Popes Lane, SL6 9NY, Maidenhead, Royaume-Uni avec effet au 31 janvier 2013, à la fonction de gérant sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à.r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013087370/17.

(130108827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Cascade, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 173.362.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013087368/12.

(130108893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Camelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.100,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 166.524.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087365/10.

(130108701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Carling S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 155.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013087367/10.

(130107994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CAST-Partners Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087369/10.

(130108676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CMS Management Services S.A. en fonction au 31 Mai 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087390/12.

(130108244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

SOP MultiAssetAllokation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.873.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

Herrn Andreas Jockel, geboren am 12. Februar 1963 in Frankfurt am Main, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg,

Herrn Marco Schmitz, geboren am 15. Januar 1964 in Berlin, Berufsanschrift: 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln und

Herrn Stefan Molter, geboren am 04. Januar 1966 in Saarlouis, Berufsanschrift: 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln wurden mit Wirkung zum 26. Juni 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 26. Juni 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SOP MultiAssetAllokation SICAV

Référence de publication: 2013086992/19.

(130106777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Studium Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.078.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme STUDIUM HOLDING S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 22 juin 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 18 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013087003/21.

(130106794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Xenos (Conseil) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.699.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 27 juin 2013

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013087092/14.

(130106924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Maghreb Europe Development and Investment (M.E.D.) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.007.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MAGHREB EUROPE DEVELOPMENT AND INVESTMENT (M.E.D.) S.A., dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, a été dénoncé en date du 30 mars 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 18 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013086748/21.

(130106791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Master SIF SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.968.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2013 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvée la réélection de Monsieur Martin Vogel, 7, Geduldweg, CH-8810 Horgen, Suisse, Ms. Evgenia Matveeva, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Mr. Ole Damgaard Nielsen, 161, Drève Richelle, bâtiment D, B-1410 Waterloo, Belgique, Mr. Jesper Nielsen, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, and Mr. Aurelien Dunet, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateurs de MASTER SIF - SICAV-SIF jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprise agréé Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour le compte de MASTER SIF-SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013086731/21.

(130106637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SPTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.288.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 30 avril 2013.

Acceptation de la démission de Monsieur Vincenzo CAVALLARO en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A., Administrateur avec effet immédiat.

Pour la société
SPTC S.à r.l.

Référence de publication: 2013086998/12.

(130106307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Masai 91 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 173.356.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mardi 21 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph HENRIOT, Administrateur A

Noël DIDIER, Administrateur B

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Copie conforme

J. HENRIOT / JALYNE S.A.

- / Signature

Président + Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013086757/22.

(130106498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Maverick Barons S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.035.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MAVERICK BARONS S.A., dont le siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, a été dénoncé en date du 9 juillet 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 18 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013086761/21.

(130106792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Silver Star S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Les Comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086977/11.

(130107443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Nacom S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.295.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour NACOM S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013086799/22.

(130107258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086979/10.

(130106838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

SMC Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 5, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 168.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086981/10.

(130107440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.015.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2012 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086842/12.

(130106431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 12 juin 2013 que les associés ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 13 juin 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant B, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Jairaj Amin, gérant A;
- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, gérant B;
- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant B.

Liberty Properties S.à r.l.

Exequative Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013087782/19.

(130108793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Kapira, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.290.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HOSPITEUM CORPORATION, a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 395397,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "KAPIRA, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object (including the acquisition, holding and management of real estate property).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state to know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, where the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), by way of written resolutions (the Shareholders' Written Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Written Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Written Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of the manager or managers, failing which by shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Written Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Written Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Written Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the profits and other reserves (including share premiums) available for distribution in light with item (ii) above, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Written Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Written Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

Hospiteum Corporation, represented as stated above, subscribes to nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900).

The amount of nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Herbert de Sola, born on 19 February 1948 in San Salvador, Republic of El Salvador, residing at Boulevard Constitucion Nr 339, San Salvador, El Salvador; and

Jose Fraga, born on 8 December 1968 in Spain, residing at 5757 Collins Avenue, ste 1905, Miami Beach, FL 33140, USA.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Elizabeth Timmer, born on 24 July 1965 in Zuidelijke Ljsselmeerpold, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Richard Brekelmans, born on 12 September 1960, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juin,

par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HOSPITEUM CORPORATION, une société anonyme organisée suivant les lois de la République de Panama, avec adresse au C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 395397,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, par procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "KAPIRA, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social(y inclus l'acquisition, la détention ou la gestion de biens immobiliers).

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900), représenté par dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition, qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Écrites des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Écrites des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux statuts. Les Résolutions Écrites des Associés, signés par tous les associés sont valides et engageantes comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquées et tenues et revêt la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à la demande du ou des gérants, à leur défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues à l'heure et au lieu spécifié dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou de celles prises par voie de Résolutions Écrites des Associés, sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois par écrit et les décisions sont adoptées soit par la deuxième Assemblée Générale soit par les Résolutions Écrites des Associés, à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Écrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année financière.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années renouvelables.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit les comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires versés dépassent le montant des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) disponibles pour une distribution lu la lumière du point (ii) ci-dessus, les associés doivent rembourser le surplus à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Hospiteum Corporation, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900).

Le montant de dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
Herbert de Sola, né le 19 février 1948 à San Salvador, République du Salvador, et résidant au Boulevard Constitution N° 339, San Salvador, El Salvador; et
Jose Fraga, né le 8 décembre 1968 en Espagne, et résidant au 5757 Collins Avenue, suite 1905, Miami Beach, FL 33140, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ljsselmeerpold, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087754/490.

(130107928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Nickels S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 3, Op de Groestaen.

R.C.S. Luxembourg E 3.214.

—

L'an deux mille treize, le sept juin

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Marianne Nickels, femme au foyer, 163, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg,

Madame Christiane Nickels, restauratrice, 23, rue de la lavande, L-1923 Luxembourg,

Monsieur Henri Nickels, employé privé, 3, op de Groestaen, L-6858 Muenschecker,

Lesquels comparants ont exposé qu'ils sont devenus seuls associés de la société civile immobilière «Nickels S.C.I.» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-6858 Muenschecker, 3, Op de Groestaen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 08 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 2097 du 09 novembre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro E 3.214,

suite au décès de leur père, Monsieur Joseph Jean Nickels, survenu à Contern le 23 octobre 2012, commerçant en retraite de son vivant, né le 26 septembre 1928 à Luxembourg, ayant demeuré en dernier lieu à L-1336 Luxembourg, 17, rue des Cigales, lequel, à l'époque lui-même propriétaire de quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.985) parts, avait hérité de quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.985) parts, suite au décès de son épouse, Lina Lise dite Lydia Jones, née le 1^{er} janvier 1935 à Luxembourg, ayant demeuré en dernier lieu à L-1336 Luxembourg, 17, rue des Cigales.

Les parts sont réparties comme suit:

Madame Marianne Nickels, prénommée, est propriétaire à titre personnel de dix (10) parts.

Madame Christiane Nickels, prénommée, est propriétaire à titre personnel de dix (10) parts.

Monsieur Henri Nickels, prénommé, est propriétaire à titre personnel de dix (10) parts.

En qualité d'héritiers de feu de Monsieur Joseph Jean Nickels, prénommé, les prédits Marianne Nickels, Christiane Nickels et Henri Nickels, sont propriétaires à titre indivis de neuf mille neuf cent soixante-dix (9970) parts.

Les associés comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de restructurer le capital social et de remplacer les dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-treize euros (393,-EUR) chacune par douze mille (12.000) parts d'une valeur nominale de trois cent vingt-sept euros et cinquante cents (327,5.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trois millions neuf cent trente mille euros (3.930.000,-EUR), divisé en douze mille (12.000) parts d'une valeur nominale de trois cent vingt-sept euros et cinquante cents (327,5,-EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

- Madame Marianne Nickels, prénommée,	4.000
- Madame Christiane Nickels, prénommée,	4.000
- Monsieur Henri Nickels, prénommé,	4.000
TOTAL:	12.000»

Troisième résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-6858 Muenschecker, 3, Op de Groestaen, et modifient en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la Commune de Manternach.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à huit cent sept euros (807,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. NICKELS, C. NICKELS, H. NICKELS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 juin 2013. Relation: LAC/2013/25491. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013087915/59.

(130108847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.401,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

In the year two thousand and thirteen, on seventh day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

McAfee European Holdings Limited, a private limited liability company formed under the laws of Malta, with registered office at 171 Old Bakery Street, Valetta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies, under number C 34911 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "McAfee Security S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, on 3 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 57 dated 8 January 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.931 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 11 May 2011, by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1753 dated 2 August 2011 (the "Articles").

II.- That the 12,401 (twelve thousand four hundred one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 29 December 2013 of the current financial year of the Company having started on 1 January 2013;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 30 December and 29 December;
4. Subsequent amendment of article 11, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the fiscal year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company, having started on 1 January 2013, as at 29 December 2013 instead of 31 December 2013.

As a result, the current financial year of the Company having started on 1 January 2013 shall end on 29 December 2013.

Third resolution

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 30 December and 29 December.

Fourth resolution

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 11, paragraph 1 of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the thirtieth of December and ends on the twenty-ninth of December of each year."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

McAfee European Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Malte, avec son siège social sis au 171 Old Bakery Street, La Valette, Malte, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malta sous le numéro C 34911 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esh-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «McAfee Security S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg, le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 57 daté du 8 janvier 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.931 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 11 mai 2011 par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1753 daté du 2 août 2011 (les «Statuts»).

II.- Que les 12.401 (douze mille quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 29 décembre 2013 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 1 janvier 2013;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 30 décembre et 29 décembre;
4. Modification subséquente de l'article 11, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2013, au 29 décembre 2013 au lieu du 31 décembre 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2013, sera clôturé le 29 décembre 2013.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 30 décembre et 29 décembre.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 11, paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le trente décembre et se termine le vingt-neuf décembre de chaque année.»

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087852/145.

(130108324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lithovoltaic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.318.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreizehnten Juni;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Wilhelm ZIMMERER, Kaufmann, geboren in Weiden in der Oberpfalz (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Juli 1938, wohnhaft in L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Lithovoltaic S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Herstellung und der Vertrieb von Beton, Trockenmörtel, Baukleber, Farben und Anstriche und Bauplatten sowie der Vertrieb von Artikeln für die Bauindustrie und das Baugewerbe.

Gesellschaftsgegenstand sind ebenfalls die Herstellung und der Vertrieb von organischen und anorganischen Produkten, die elektrisch leitende, Widerstand leistende Partikel enthalten und die Nutzung dieser als Stromquelle für elektrische Verbraucher, z. B. LED, Kleinventilatoren und andere.

Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck die Erbringung von Beratungsleistungen im gesamten Produktbereich.

Die Gesellschaft kann jegliche gewerbliche Schutzrechte, wie Patente, Patentrechte, Marken, Warenzeichen, Gebrauchsmuster, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten und veräußern.

Der Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Verwertung und Abwicklung eines Portfolios, welcher sich aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen (Großherzogtum Luxemburg).

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter, Herrn Wilhelm ZIMMERER, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.
- 2) Herr Wilhelm ZIMMERER, Kaufmann, geboren in Weiden in der Oberpfalz (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Juli 1938, wohnhaft in L-8041 Strassen, 120, rue des Romains, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: W. ZIMMERER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087788/133.

(130108867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

NII International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.090.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de NII International Holdings S.à r.l., détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «NII International Services S.à r.l.», ci-après la «Société», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 175090, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 784 du 3 avril 2013,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexées au susdit acte de constitution du 1^{er} février 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le susdit acte de constitution de la Société tenue le 1^{er} février 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013, Relation: LAC/2013/5346, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 13 février 2013 sous la référence L130026802.

En effet, au paragraphe «souscription et paiement» de la version anglaise a été erronément indiqué comme suit:

«Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up, NIIH, prenamed, represented as above stated, declared to subscribe to the twenty thousand (20,000) shares of the Company with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and to make payment in full for all such shares as well as for an aggregate share premium of one billion one hundred and fifty-six million five hundred and forty five thousand US dollars (USD 1,156,545,000) by a contribution in kind (the Contribution in Kind)' consisting of ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each held by NIIH in NII International Telecom S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.237.

NIIH, represented as above stated, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind.

Proof of the ownership of NIIH of the shares contributed has been provided to the undersigned notary.

NIIH, represented as above stated, further declared that the aggregate fair market value of the Contribution in Kind is one billion one hundred and fifty-six million five hundred and forty-six thousand US dollars (USD 1,156,546,000)."

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up, NIIH, prenamed, represented as above stated, declared to subscribe to the twenty thousand (20,000) shares of the Company with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and to make payment in full for all such shares as well as for an aggregate share premium of one billion one hundred and fifty-six million five hundred and twenty-six thousand US dollars (USD 1,156,526,000) by a contribution in kind (the Contribution in Kind)) consisting of ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each held by NIIH in NII International Telecom S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.237.

NIIH, represented as above stated, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind.

Proof of the ownership of NIIH of the shares contributed has been provided to the undersigned notary.

NIIH, represented as above stated, further declared that the aggregate fair market value of the Contribution in Kind is one billion one hundred and fifty-six million five hundred and forty-six thousand US dollars (USD 1,156,546,000)."

Au paragraphe «souscription et paiement» de la version française a été erronément indiqué comme suit:

«Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société étant ainsi arrêtés, NIIH, susmentionné, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré de souscrire au vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un US dollar (USD 1, -) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale d'un milliard cent cinquante-six millions cinq cent quarante-cinq mille US dollars (USD 1.156.545.000) par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en dix mille (10.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune détenues par NIIH dans NII International Telecom S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de USD 20.001, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.237.

NIIH, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature.

Preuve de la propriété de NIIH au titre des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, NIIH, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré que la juste valeur marchande de l'Apport en Nature est un milliard cent cinquante-six millions cinq cent quarante-six mille US dollars (USD 1.156.546.000).»

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société étant ainsi arrêtés, NIIH, susmentionné, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré de souscrire au vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale d'un milliard cent cinquante-six millions cinq cent vingt-six mille US dollars (USD 1.156.526.000) par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en dix mille (10.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune détenues par NIIH dans NII International Telecom S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de USD 20.001, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.237.

NIIH, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature.

Preuve de la propriété de NIIH au titre des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, NIIH, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré que la juste valeur marchande de l'Apport en Nature est un milliard cent cinquante-six millions cinq cent quarante-six mille US dollars (USD 1.156.546.000).»

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28437. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087916/95.

(130108612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.185.

In the year two thousand and thirteenth, on the third day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Navistar Luxembourg Intellectual Property Company", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.185 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg on 21 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2365 and dated 19 December 2006 and lastly amended by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary public residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 11 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2494 and dated 6 October 2012.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,589,999 (one million five hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);
3. Subscription and payment by the sole shareholder of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) together with the share premium by a contribution in cash in the amount of USD 1,590,000 (one million five hundred ninety thousand United States Dollars) to the Company;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is RESOLVED that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges to be sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is RESOLVED to increase the share capital, by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,589,999 (one million five hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash of an amount of USD 1,590,000 (one million five hundred ninety thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is RESOLVED to accept the subscription and the payment by the sole shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole shareholder, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the Share Premium by payment in cash, so that the amount of USD 1,590,000 (one million five hundred ninety thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of: Navistar Cayman Islands Intellectual Property Company, holder of all the 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty thousand one United States Dollars (USD 20,001.-), represented by twenty thousand one (20,001) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le troisième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Navistar Luxembourg Intellectual Property Company", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.185 (la "Société"), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire établi à Luxembourg, le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2365 daté du 19 décembre 2006 et modifié pour la dernière fois par acte notarié de Maître Blanche Moutrier, précité, le 11 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2494 et daté du 6 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette et l'assemblée élit en tant que scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président demande au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. La liste susmentionnée, ainsi que la procuration, signées par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Comme il ressort de la liste de présence, les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique a été dûment informé par avance.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.589.999 USD (un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par l'associé unique d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) ensemble avec la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant de 1.590.000 USD (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) à la Société;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suite à l'augmentation de capital social décrite à la résolution 2 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est DÉCIDÉ que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait du lui être envoyée préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère l'assemblée valablement convoquée et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors

de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est DÉCIDÉ d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) (la "Nouvelle Part Sociale") soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.589.999 USD (un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) (la "Prime d'Emission"), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant de 1.590.000 USD (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est DÉCIDÉ d'accepter la souscription et le paiement par l'associé unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'associé unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libérer entièrement, ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, par un paiement en numéraire, de façon à ce que le montant de 1.590.000 USD (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) soit à partir de ce jour à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de: Navistar Cayman Islands Intellectual Property Company, détenteur de 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain), chacune.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille un Dollars Américains (20.001 USD), représenté par vingt mille (20.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune".

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087910/172.

(130107676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Maslow Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.317.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Frédéric CARON, chef d'entreprise, né le 11 janvier 1967 à St-Quentin (France), demeurant au 21 rue Giroux, F-92500 Rueil Malmaison, (France);

2. Monsieur Marc GOLDBERG, chef d'entreprise, né le 26 mars 1964 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 10 rue du Sentier F-75002 Paris (France).

En vertu de deux (2) procurations données sou seing privé en date du 6 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MASLOW Capital PARTNERS S.à r.l (la "Société").

Art. 2. Objet. La société a pour objet le conseil en opérations financières nationales et internationales, notamment conseil auprès de fonds d'investissement et société de gestion de fonds d'investissement, conseil et assistance aux dirigeants d'entreprises en matière de financement et/ou développement stratégique.

La Société pourra procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présenteraient ou paraîtraient imminents, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125, -EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision des associés, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, les associés existants ont un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son ayant-droit un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul ayant-droit par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par les associés, lesquels fixeront leur nombre, la durée de leur mandat et leur pouvoir. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par les associés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la date de clôture de l'exercice, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Toutes les cent parts (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associés	Souscription des parts sociales	Libération
M. Frédéric CARON	50	6.250-EUR
M. Marc GOLDBERG	50	6.250,-EUR
Total:	100	12.500,-EUR

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (950-EUR).

Résolutions des associés:

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard Royal.
2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée «KRD-Services S.à r.l.», ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.617), représentée par Madame Catherine KESY, née le 11 Août 1965 à Thionville, demeurant au 5, Allée des Chênes Verts F-57100 Terville (France), laquelle aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/06/2013. Relation: LAC/2013/28101. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087875/137.

(130108810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Patrimonium Middle Market Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund).**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 165.464.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of May;

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 30th August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3202 on 29th December 2011. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr Jean-Baptiste Juvin, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company are represented by Mr Joe Zeaiter, prenamed, pursuant to duly executed proxies and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

1. Amendment of the 1st paragraph of Article 1 of the Articles so as to read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who or which may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé under the name of "Patrimonium Middle Market Debt Fund" (the "Company")."

2. Amendment of Article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The term of the Company is of nine (9) years from the First Issuance Date (as defined in the prospectus of the Company (the "Prospectus")) provided that the Company may, at the discretion of the General Partner, be continued for two (2) additional periods, each of them not exceeding one (1) year."

3. Amendment of the first sentence of Article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The General Partner, Patrimonium (the "General Partner"), administers the Company."

After deliberation, the shareholders of the Company passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the 1st paragraph of Article 1 of the Articles so as to read as set forth in the agenda above.

Second resolution

The general meeting resolved to amend Article 3 of the Articles so as to read as set forth in the above agenda.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first sentence of Article 16 of the Articles so as to read as set forth in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: J. ZEAITER, J.-B. JUVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. Relation: LAC/2013/25715. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087948/63.

(130107905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Projets Et Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 162.425.

L'an deux mil treize, le douze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme LAVAL, gérant de société, né à Arlon (Belgique), le 25 septembre 1987, demeurant au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

Lequel comparant requière le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Projets Et Créations S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 162425, ayant son siège social au 136, Route de Bettembourg, L-5811 Fentange (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2234 du 21 septembre 2011. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société, représentant l'intégralité de son capital social, et qu'il s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 136, Route de Bettembourg, L-5811 Fentange, à l'adresse suivante: 1, rue de Steinfort L-8371 Hobscheid, et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hobscheid.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.».

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Geneviève GUIBERT de ses fonctions de gérant unique de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Jérôme LAVAL, gérant de société, né à Arlon (Belgique), le 25 septembre 1987, demeurant au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société se trouvera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et l'associé s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jérôme LAVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2013. Relation GRE/2013/2421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087975/51.

(130109071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**SVG Kudamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Ku'damm S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.169.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MABECO LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 59, Greenacres Avenue Scarsdale, bâtiment C/o Joram Cukierman, 10583 New York, United States, registered with the NYS Department of State Division of Corporations, under number 4316900;

Here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in L-1650 Luxembourg 10, avenue Guillaume, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 19, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

and

Suprema Vermögensverwaltungsgesellschaft MBH, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at 13, Rosenthaler Strasse, 10119 Berlin, Germany, registered with the Berlin Trade and Companies Register, under number HRB 25 470.

Here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in L-1650 Luxembourg 10, avenue Guillaume, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 19, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Patron Ku'damm S.à r.l.", having its registered office in L-1882 Luxembourg 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112.169 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary public residing in Luxembourg, dated November 17, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 403, on February 23, 2006. The articles of association have been amended since then pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary public then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 3, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2184, on November 22, 2006.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by four hundred twenty (420) category A shares and one hundred eighty (180) category B shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25,-) each.

III. The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company from its current name "Patron Ku'damm S.à r.l." to "SVG Kudamm S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the shareholders resolved to amend therefore article 1 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities, who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of SVG Kudamm S.à r.l. (the Company)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

MABECO LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain, ayant son siège social au 59, Greenacres Avenue Scarsdale, bâtiment C/o Joram Cukierman, 10583 New York, Etats-Unis, enregistrée auprès du Irish Company Registration Office sous le numéro IE461151;

Ici représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, ayant son adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

et

Suprema Vermögensverwaltungsgesellschaft MBH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au 13, Rosenthaler Strasse, 10119 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Berlin sous le numéro HRB 25 470.

Ici représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, ayant son adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg 10, avenue Guillaume, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Patron Ku'damm S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.169 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C-Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403, le 23 février 2006. Les statuts ont été modifiés depuis cette date suivant acte reçu par Me Henri Hellincks, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2184, le 22 novembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) divisé en quatre cent vingt (420) parts sociales de catégorie A et de cent quatre-vingt (180) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Patron Ku'damm S.à r.l.» en «SVG Kudamm S.à r.l.».

Deuxième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de SVG Kudamm S.à r.l. (ci-après, la Société).».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28435. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087949/114.

(130108263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ravher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 30, rue Antoine Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 28.346.

L'an deux mille treize.

Le dix juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Vincenzo RAVASCO, restaurateur, né à Liège (Belgique) le 24 juillet 1953

demeurant à L-4254 Esch/Alzette, 30, rue Antoine Diederich.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle RAVHER S.à r.l. avec siège social à L-4450 Belvaux, 111, rue d'Esch

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle RAVHER S.à r.l. avec siège social à L-4450 Belvaux, 111, rue d'Esch

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.346

constituée sous la dénomination "KARINKA MWANGA CHUCHU S.à r.l." aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 1988, publié au Mémorial C, numéro 256 du 27 septembre 1988

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1995 publié au Mémorial C, numéro 298 du 29 juin 1995

dont le capital social est de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- €) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

1.- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4450 Belvaux, 111, rue d'Esch, à L-4254 Esch/Alzette, 30, rue Antoine Diederich, de sorte que la première phrase de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{ère} . Phrase. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

2.- Le capital social est converti en Euros, de sorte qu'il représente maintenant DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68.-). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-), le comparant déclare qu'il a versé à la caisse de la société le montant de CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (€ 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-).

Ensuite de ce qui précède le comparant décide de modifier l'article quatre (4) des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ravasco, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013088030/43.

(130108308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.346.971,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille treize, le sept juin,

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

- Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, détenant 6.596.002 parts sociales de la Société;

- Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, (Québec), Canada G1R 3X5 et son établissement principal au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada H2Z 2B3 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Québec sous le numéro 8812257473, détenant 2.467.478 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.805, détenant 4.763.158 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.555, détenant 2.027.236 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, détenant 1.183.069 parts sociales de la Société;

- ML Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.567, détenant 4.208.249 parts sociales de la Société;

- ML Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.400, détenant 1.189.999 parts sociales de la Société; et

- CD&R Parallel Fund VII, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 7.826 parts sociales de la Société;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Ray Investment S.à r.l., ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.766, constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2005, numéro 200, page 9583. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mai 2013, numéro 1163, page 55815.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de 5.096.046,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 22.443.017,- EUR à 17.346.971,-EUR par l'annulation de 5.096.046 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1,- EUR, représentant un montant total de 5.096.046,- EUR (le "Montant de l'Annulation") entre les Associés comme suite: 1.081.816 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor S.à r.l., 460.429 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Co-Investor S.à r.l., 268.701 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor III S.à r.l., 1.777 parts sociales actuellement détenues par CD&R Parallel Fund VII, L.P., 1.414.169 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Investor S.à r.l., 399.895 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Co-Investor S.à r.l., 907.416 parts sociales actuellement détenues par Ray France Investment S.A.S. et 561.843 parts sociales actuellement détenues par Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le Montant de l'Annulation sera remboursé aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales annulées de chaque Associé.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, qui se lira désormais comme suite:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-sept millions trois cent quarante-six mille neuf cent soixante-onze euros (EUR 17.346.971,-), représenté par dix-sept millions trois cent quarante-six mille neuf cent soixante-onze (17.346.971) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. "

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire la réserve distribuable de la Société d'un montant total de 477.942.264,- EUR (le "Montant Réduit").

Les Associés décident que le Montant Réduit sera remboursé aux Associés comme suite:

- un montant de 101.460.145,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 43.182.204,- EUR sera remboursé à CDR Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 25.200.582,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor III S.à r.l.;
- un montant de 166.702,- EUR sera remboursé à CD&R Parallel Fund VII, L.P.;
- un montant de 132.630.469,- EUR sera remboursé à ML Ray Investor S.à r.l.;

- un montant de 37.504.940,- EUR sera remboursé à ML Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 85.103.703,- EUR sera remboursé à Ray France Investment S.A.S.; et
- un montant de 52.693.519,- EUR sera remboursé à Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 509.604,60 EUR afin de le porter de son montant actuel de 2.244.301,70 EUR à 1.734.697,10 EUR, pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10 % du capital de la Société.

Le montant réduit de la réserve légale d'un montant de 509.604,60 EUR ne sera pas remboursé aux Associés, mais sera alloué avec effet immédiat à un compte de réserve de la Société.

Frais et Déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1,300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013088031/99.

(130107654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

OW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.801.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.580.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEAR:

(1) VGO S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of JPY 2,000,000, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Wert),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) Southampton Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of JPY 2,060,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.901 (Westmont, and together with Wert, the Shareholders),

hereby represented by Michael Kidd, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the attorneys-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all of the shares representing the entire share capital of OW Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company). The Company was incorporated on 10 May 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of JPY 1,000 (one thousand Japanese Yen), in order to bring the share capital from its present amount of JPY 1,800,000 (one million eight hundred thousand Japanese Yen) to JPY 1,801,000 (one million eight hundred and one thousand Japanese Yen) by way of the issuance of 10 (ten) new shares

with a par value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen) each (together, the New Shares) and the contribution of JPY 104.193.242 (one hundred and four million one hundred and ninety- three thousand two hundred and forty two Japanese Yen) to share premium;

(iii) Subscription to and payment in full, by the Shareholders, of the New Shares;

(iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vi) Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of JPY 1,000 (one thousand Japanese Yen), in order to bring the share capital from its present amount of JPY 1,800,000 (one million eight hundred thousand Japanese Yen) to JPY 1,801,000 (one million eight hundred and one thousand Japanese Yen) by way of the issuance of the New Shares and the contribution of JPY 104.193.242 (one hundred and four million one hundred and ninety-three thousand two hundred and forty two Japanese Yen) to share premium, amounting to a total contribution in kind in the amount of JPY 104,194,242 (one hundred four million one hundred ninety-four thousand two hundred forty-two Japanese Yen).

Subscription - Payment

- Wert hereby declares to subscribe to 9 (nine) of the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of JPY 93,774,818 (ninety-three millions seven hundred and seventy-four thousand eight hundred and eighteen Japanese Yen), which is to be allocated as follows:

(i) JPY 900 (nine hundred Japanese Yen) to the share capital account of the Company, and

(ii) JPY 93,773,918 (ninety-three millions seven hundred and seventy-three thousand nine hundred and eighteen Japanese Yen) to the share premium account of the Company;

consisting of a receivable it holds against the Company in an amount of JPY 93,774,818 (ninety-three million seven hundred seventy-four thousand eight hundred and eighteen Japanese Yen) (the Wert Receivable).

- Westmont hereby declares to subscribe to 1 (one) of the New Shares and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an amount of JPY 10,419,424 (ten million four hundred and nineteen thousand four hundred and twenty-four Japanese Yen), which is to be allocated as follows:

(i) JPY 100 (one hundred Japanese Yen) to the share capital account of the Company, and

(ii) JPY 10,419,324 (ten million four hundred nineteen thousand three hundred and twenty four Japanese Yen) to the share premium account of the Company;

consisting of a receivable it holds against the Company in an amount of JPY 10,419,424 (ten million four hundred and nineteen thousand four hundred and twenty-four Japanese Yen) (the Westmont Receivable and, together with the Wert Receivable, the Receivables).

The ownership and valuation of the Receivables is supported by two certificates issued by the Shareholders and the management of the Company (the Certificates) which confirm inter alia and respectively that the value of the Wert Receivable is at least equal to JPY 93,774,818 (ninety-three million seven hundred seventy-four thousand eight hundred and eighteen Japanese Yen) and that the value of the Westmont Receivable is at least equal to JPY 10,419,424 (ten million four hundred nineteen thousand four hundred and twenty four Japanese Yen).

A copy of the Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at JPY 1,801,000 (one million eight hundred and one thousand Japanese Yen) represented by 18,010 shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles."

Fourth resolution

The Meeting hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juin,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAISSENT:

(1) VGO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de JPY 2.000.000, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Wert),

représentée par Paul Lanois, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Southampton Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de JPY 2.060.000, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.901 (Westmont, et ensemble avec Wert, les Associés),

représentée par Michael Kidd, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, ainsi représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les détenteurs de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de OW Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 10 mai 2013 par un acte du notaire instrumentant qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les Associés souhaitent adopter les résolutions suivantes:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de JPY 1.000 (mille Yen japonais) afin de porter le capital social de son montant actuel de JPY 1.800.000 (un million huit cent mille Yen japonais) au montant de JPY 1.801.000 (un million huit cent un mille Yen japonais) par l'émission de 10 (dix) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen japonais) chacune et par une contribution de JPY 104.193.242 (cent quatre millions cent quatre vingt treize mille deux cent quarante deux Yen japonais) de prime d'émission;

(iii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par les Associés;

(iv) modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans les registres de la société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vi) divers.

III. Les Associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de JPY 1.000 (mille Yen japonais) afin de porter le capital social de son montant actuel de JPY 1.800.000 (un million huit cent mille Yen japonais) au montant de JPY 1.801.000 (un million huit cent un mille Yen japonais) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales et d'une contribution à la prime d'émission de JPY 104.193.242 (cent quatre millions cent quatre-vingt treize mille deux cent quarante deux Yen japonais) portant la contribution en nature à un montant de JPY 104.194.242 (cent quatre millions cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quarante deux Yen japonais).

Souscription - Libération

- Wert décide de souscrire à 9 (neuf) des Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de JPY 93.774.818 (quatre-vingt treize millions sept cent soixante quatorze mille huit cent dix-huit Yen japonais) qui sera alloué comme suit:

(i) JPY 900 (neuf cent Yen japonais) au capital social de la Société; et

(ii) JPY 93.773.918 (quatre-vingt treize millions sept-cent soixante treize mille neuf cent dix-huit Yen japonais) au compte de prime d'émission de la Société;

composé d'une créance d'un montant de JPY 93.774.818 (quatre-vingt treize millions sept-cent soixante quatorze mille huit cent dix-huit Yen japonais) qu'il détient contre la Société (la Créance de Wert).

- Westmont décide de souscrire à 1 (une) des Nouvelles Parts Sociales et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de JPY 10.419.424 (dix millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent vingt-quatre Yen japonais) qui sera alloué comme suit:

(i) JPY 100 (cent Yen japonais) au capital social de la Société; et

(ii) JPY 10.419.324 (dix millions quatre cent dix-neuf mille trois cent vingt-quatre Yen japonais) au compte de prime d'émission de la Société;

composé d'une créance d'un montant de JPY 10.419.424 (dix millions quatre cent dix neuf mille quatre cent vingt-quatre Yen japonais) qu'il détient contre la Société (la Créance de Westmont, et ensemble avec la Créance de Wert, les Créances Apportées).

La propriété et la valeur des Créances Apportées est attestée par deux certificats émis par la Société et les Associés (les Certificats) confirmant entre autres et respectivement que la valeur de la Créance de Wert est au moins égale à de JPY 93.774.818 (quatre-vingt treize millions sept cent soixante quatorze mille huit cent dix-huit Yen japonais) et que la valeur de la Créance de Westmont est au moins égale à JPY 10.419.424 (dix millions quatre cent dix neuf mille quatre cent vingt-quatre Yen japonais).

Une copie des Certificats, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des Associés et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à JPY 1.801.000 (un million huit-cent un mille Yen japonais), représenté par 18.010 (dix-huit mille et dix) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de cent Yen (JPY 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kidd, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087941/200.

(130108099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of June

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 114.621, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated May 23, 2006, n°1003. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 23, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated June 24, 2010, n°1300.

The meeting is opened at 11.00 am and presided by Mrs.Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs.Véronique petit, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 100.- EUR (one hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 230,012,600.- EUR (two hundred thirty million twelve thousand six hundred Euros) to 230,012,700.-EUR (two hundred and thirty million twelve thousand seven hundred Euros) by the issue of 1 (one) new share having a par value of 100.- EUR (one hundred Euros), by contribution in cash

2. Intervention, subscription and payment of the new share in cash together with a share premium in an amount of EUR 587,809,900.-

3. Amendment of article 6 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 100.- EUR (one hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 230,012,600.- EUR (two hundred thirty million twelve thousand six hundred Euros) to 230,012,700.- EUR (two hundred and thirty million twelve thousand seven hundred Euros) by the issue of 1 (one) new share having a par value of 100.- EUR (one hundred Euros), by contribution in cash (and payment of a share premium in an aggregate amount of EUR 587,809,900.-) and to admit to the subscription of the new share as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Howard Lloyd & Co. Limited, sole shareholder of the Company, here represented by Catherine Dessoy, "avocat à la cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe the new share and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 100.- (one hundred Euros), as capital increase and the amount of EUR 587,809,900.-, as share premium, as was certified to the undersigned notary by a certificate issued on 21 June 2013 by JP Morgan Chase Bank N.A. London Branch.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 230.012.700.- (two hundred and thirty million twelve thousand seven hundred Euros) divided into 2.300.127 (two million three hundred thousand one hundred and twenty seven) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11.30 am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l. ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 22 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C date du 23 mai 2006, n°1003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 23 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C daté du 24 juin 2010, n°1300.

L'assemblée est ouverte à 11 heures du matin et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 100.- EUR (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 230.012.600.- EUR (deux cent trente millions douze mille six cents Euros) à 230.012.700.- EUR (deux cent trente millions douze mille sept cents Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros), par apport en numéraire.-

2. Intervention du souscripteur - Souscription et paiement de la nouvelle part sociale avec prime d'émission d'un montant total de 587.809.900.- EUR.

3.- Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 100.- EUR (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 230.012.600.- EUR (deux cent trente millions douze mille six cents Euros) à 230.012.700.- EUR (deux cent trente millions douze mille sept cents Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 587.809.900.- EUR et d'admettre à la souscription de la nouvelle part sociale comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Howard Lloyd & Co Limited, associé unique, une société de droit anglais, ayant son siège social à GB-SL 1 3 UH Berkshire, 103-105 Bath Road, no d'immatriculation 00124747, ici représentée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire 1 (une) nouvelle part sociale et la libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 100.- EUR (cent Euros), à titre d'augmentation de capital ainsi que la somme de 587.809.900.- EUR, à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat émis par la banque JP Morgan Chase N.A. London Branch, daté du 21 juin 2013

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 230.012.700.- EUR (deux cent trente millions douze mille sept cents Euros) divisé en 2.300.127 (deux millions trois cent mille cent vingt sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30 du matin.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29275.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013088036/121.

(130109097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087043/10.

(130106717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086941/10.

(130106731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.320.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013087040/14.

(130106581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.